

apparemment, cela lui échappe. J'espère, monsieur le président, qu'avant l'adoption de l'article 122, ou de la Partie IV, ou de tout le bill C-136, l'honorable député de Victoria (C.-B.) et les autres honorables députés de l'autre côté de la Chambre qui estiment que nous devons, dans ce bill prévoir telle ou telle chose afin de venir en aide aux personnes dans le besoin, prendront la parole pour exprimer leur avis selon leur conscience et ne voteront pas selon les dictées de leur whip.

Comme l'a dit le préopinant, l'étude de l'article 122 nous fournit une excellente occasion de dire au gouvernement combien cette disposition est illogique et tout à fait incompréhensible, disposition selon laquelle le gouvernement traduit ce que ces députés ont dit au sujet du régime de pensions du Canada. Ils ont dit qu'en vertu du régime de pensions du Canada, il n'y avait pas lieu de tenir compte de ceux qui étaient dans le besoin; seulement ceux qui seront dans le besoin dans un avenir plus ou moins rapproché en tireront parti. Le même argument vaut dans ce cas-ci. Selon le gouvernement, il n'y a pas lieu de se préoccuper de ceux qui, en 1966, seront dans le besoin, mais seulement de ceux qui le seront en 1970.

Voilà, monsieur le président, le trait caractéristique de ce projet de loi; c'est une mesure hâtive et mal conçue. On n'y a pas réfléchi. Si les questions de ce genre avaient été soumises à l'attention du comité mixte et avaient été étudiées attentivement, et si l'on avait entendu les témoignages de personnes compétentes en la matière, le gouvernement aurait peut-être appris qu'il s'agit là d'une lacune, il se serait peut-être laissé fléchir en permettant la modification de cet article, comme l'article 121 a été modifié. Mais, le gouvernement s'est fourvoyé si souvent, a fait marche arrière si souvent, qu'il ne lui est plus possible de se raviser. Ainsi, malgré les sentiments que peuvent éprouver les membres du gouvernement, les honorables députés savent que le whip les talonne, qu'ils doivent se prononcer pour cet article dans sa forme actuelle et c'est pourquoi ils sont tous présents ce soir.

(Texte)

M. Caouette: Monsieur le président, l'article 122 est une photographie parfaite de ce que le premier ministre déclarait à la Chambre, il y a une dizaine de jours à l'effet qu'en 1970, une personne âgée de 65 ans ou plus, sans évaluation des ressources, recevrait une pension de \$75 par mois.

Or, je crois que le député de Winnipeg-Nord-Centre a envoyé, il y a quelques heures, un schéma d'amendement à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ou au ministre du Revenu national,

suggérant—parce que lui ne pouvait pas le faire—une dépense supplémentaire, en l'occurrence une pension de \$100 par mois dès l'âge de 65 ans, et ce non pas en 1970 mais immédiatement, en 1965.

Sur ce point, nous serions disposés à appuyer fortement le député de Winnipeg-Nord-Centre en tant que la pension qu'il suggère ne serait pas puisée à même les revenus des Canadiens qui ont actuellement un revenu supérieur à \$5,000, \$7,000 ou \$10,000 par année.

La question paradoxale soulevée ce soir à la Chambre, c'est de voir l'entêtement du parti au pouvoir et du parti conservateur, dans l'opposition, à s'attaquer mutuellement au point de se traiter de n'importe qui et de n'importe quoi, de Vancouver à Halifax, sous prétexte que le gouvernement défait en 1963 aurait été supérieur au gouvernement actuel. Pourtant, les conservateurs ne faisaient pas tellement mieux en ce qui concernait le projet de pensions précité. Relativement à l'article 122, les libéraux font exactement la même chose. Nous sommes au même point.

Je crois que l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre du Revenu national, le ministre des Finances qui est assis présentement à son siège, de même que le très honorable premier ministre du Canada devraient non pas faire une déclaration à l'effet que les Canadiens recevront une pension de \$75 par mois en 1970, mais bien une pension de \$75 actuellement, avec possibilité de l'augmenter à \$100 par mois le plus tôt possible, parce que dans les conditions de vie qui existent et persistent actuellement au Canada, les citoyens plus âgés ont droit à un meilleur traitement. Le premier ministre est au courant de la situation, car j'ai rencontré, il n'y a pas tellement longtemps, des gens de son comté d'Algoma-Est, et je puis l'assurer qu'ils ont beaucoup d'admiration pour lui; mais par ailleurs, ils en auraient beaucoup plus s'il demandait au gouvernement dont il est chef de décréter...

Une voix: \$250.

M. Caouette: J'entends l'honorable député de Champlain (M. Matte) demander \$250 par mois. Je comprends que l'honorable député serait en faveur de voir adopter semblable mesure législative, mais parce que le gouvernement ne veut pas la présenter, le député serait obligé de voter contre. C'est ça l'attitude des Canadiens français au sein du gouvernement libéral. Ils parlent d'une façon et votent d'une autre façon. Monsieur le président, dans la circonscription du très honorable premier ministre, les gens l'admirent en tant que chef d'un groupement; j'ai également de l'admiration pour le premier ministre du Canada, seulement, je voudrais que le premier ministre ne soit pas l'esclave d'un clan quel-